



Recueil Des Actes Administratifs

RECUEIL 2019-01 du 15 février 2019

La version intégrale du recueil est consultable

- sur support papier au siège du SMEP SCOT
- sur le site internet du Smepe à l'adresse suivante :

<http://www.smepegrandsud.re>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2019

- Affaire 19.02.15.01_CS : Approbation du procès verbal du Comité Syndical du lundi 24 décembre 2018
- Affaire 19.02.15.02_CS : Budget Primitif 2019 du SMEP
- Affaire 19.02.15.03_CS : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Affaire 19.02.15.04_CS : Prpjet SCoT : Modification du calendrier
- Questions diverses



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI ,15 FEVRIER 2019

Vendredi, 15 février 2019

**Salle Bâtiment B de la CIVIS
Route de l'Entre-Deux**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

Vendredi, 15 février 2019

Salle Bâtiment B de la CIVIS- Route de l'Entre-Deux

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi, 15 février 2019 à quatorze heures, 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 21 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Bâtiment B de la CIVIS, Route de l'Entre-Deux à Saint Pierre, sous la présidence de Monsieur Patrick LEBRETON, Président.

Etaient présents

Titulaires

Line Rose BAILLIF-Philippe CASSEINDRE-Stéphano DIJOUX-Jacquet HOARAU-Serge HOAREAU -
Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON- Jean-Hugues LESQUELIN- Jean-Max MOUTOUSSAMY-
Isabelle PARIS- Gilbert RIVIERE - Clarita TURPIN

Suppléants :

Marie-Noelle DEURVEILHER-PAYET- Ludovic MALET-Harry Claude MOREL- Harry MUSSARD - José
PAYET

Etaient Représentés :

Bachil VALY

Etaient absents

Inelda BEAUSSILON-Stephen BELLON- Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU -Yolaine
COSTES -André DUPREY- Luco HONORINE-Danielle LIONNET -David LORION -Laurence MONDON-
Olivier NARIA - Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER -Daniela SOUNDRON- André THIEN-AH-
KOON - Thierry VAITILINGOM -Yannis YEBO ;

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle
PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

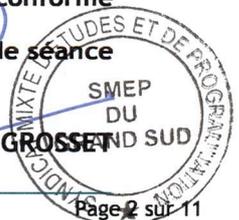
Titulaires Présents : 12 Représentés : 01 Absents : 17
Suppléants Présents : 05

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur
Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical
peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Mme Isabelle PARIS-GROSSET



Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les affaires suivantes :

DEBATS PORTES A L'ORDRE DU JOUR	DESIGNATION DES DEBATS
Affaire N° 19.02.15.01/CS :	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 24 décembre 2018
Affaire n° 19.02.15.02/CS :	Budget Primitif 2019 du SMEP
Affaire n° 19.02.15.03/CS :	Renouvellement de la ligne de trésorerie
Affaire n° 19.02.15.04/CS :	Projet SCoT : Modification du calendrier
	Questions diverses

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Mme Isabelle PARIS-GROSSET



COMITE SYNDICAL
Vendredi, 15 février 2019
Affaire n° 19.02.15.01/CS

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du lundi 24 décembre 2018

Contexte

Après que le Comité Syndical a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du Comité Syndical a été transmis à tous les membres dans le respect des délais, et précise en outre que les observations ou demandes de rectification seront, le cas échéant, portées à la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

Observations

Il est proposé à Madame Isabelle PARIS-GROSSET de remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du 24 décembre 2018 est ensuite soumis aux éventuelles questions ou remarques, pour approbation.

Aucune observation n'a été apportée à l'ensemble du procès-verbal, il est donc validé à l'unanimité

Décision du Comité Syndical

Mme Isabelle PARIS-GROSSET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas d'autres remarques, sur le procès-verbal de la séance du 24 décembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL

Vendredi, 15 Février 2019 à 14h30

Affaire n° 19.02.15_02/CS

Vote du Budget Primitif SMEP 2019

Contexte

Par délibération en date du 24 décembre 2018 (délibération n° 18.12.24_02/CS) le Comité Syndical du SMEP/SCoT Grand Sud a débattu sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019.

Le Budget Prévisionnel 2019 peut se résumer ainsi :

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement						
Proposition 2019	5.000,00€	5.000,00€	5.000,00€	-	-	5.000,00€
Fonctionnement						
Proposition 2018	578.000,00€	578.000,00€	573.000,00€	578.000,00€	5.000,00€	-
TOTAL BUDGET	583.000,00€	583.000,00€	578.000,00€	578.000,00€	5.000,00€	5.000,00€

1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

		BP 2018	BP 2019
Dépenses réelles de fonctionnement		638.000,00€	573.000,00€
011	Charges à caractère général	67.000,00€	34.500,00€
012	Charges de personnel	-	-
65	Autres charges de gestion courante	532.000,00€	532.000,00€
66	Autres charges financières	5.000,00€	3.500,00€
67	Charges exceptionnelles	34.000,00€	3.000,00€

Les charges de gestion courantes incluent le portage en subventions des fonds LEADER nécessaires au fonctionnement du GAL pour 532.000,00€

Les charges à caractère général pour 34.500,00€, sont réparties principalement de la manière suivante :

6135	Locations mobilières	12.000,00€
6156	Maintenance	1.000,00€
617	Etudes et Recherches	14.500,00€
6231	Annonces et insertions	2.000,00€
6256	Mission	3.000,00€
6257	Réceptions	2.000,00€

2. Recettes de fonctionnement et équilibre du budget

L'équilibre du budget se fait au travers des recettes attendues par le SMEP, qui prévoit par retour les versements des financeurs du GAL (Europe, Conseil Départemental) ainsi que les participations des intercommunalités membres au prorata du poids de leurs populations.

Ainsi, le chapitre Dotations et Participations (74) prévoit :

- 100.000,00€ au titre des participations CIVIS et CASUD réparties comme suit :
 - o 59.000,00€ pour la CIVIS
 - o 41.000,00€ pour la CASUD
- 478.000,00€ au titre des fonds structurels dont devra pouvoir bénéficier le GAL pour son fonctionnement

3. Section d'investissement et équilibre de la section

La section d'investissement en 2019 est de 5.000,00

L'équilibre de la section d'investissement se fait par l'autofinancement à hauteur de 5.000,00€

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De valider la participation 2019 des intercommunalités membres à hauteur de 100.000,00€ au prorata du poids de population (soit 59.000,00€ pour la CIVIS et 41.000,00€ pour la CASUD)
- De voter le Budget Prévisionnel 2019 ; ce dernier s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 583.000,00€ soit :
 - o 578.000,00 € en section de fonctionnement
 - o 5.000,00€ en section d'investissement
- D'autoriser le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire

Observations :

Monsieur le Président passe la parole à M. Amine VALY qui explique que le budget primitif 2019 est inférieur à celui de 2018, puisqu'en 2018, le budget de fonctionnement était de 638 000€, et cette année, il se chiffre à 573 000€, pour un budget global de fonctionnement de 578 000€.

Comme les années précédentes, depuis deux ou trois ans, le Budget comprend le financement des mesures SCoT, de l'accompagnement du SCoT jusqu'à l'approbation du schéma final à savoir, les études restantes, la concertation et un budget qui correspond au fond Européen Leader qui correspond au montant du financement du GAL financé à 100% par le FEADER, la Région, l'Etat et le Département, qu'on intègre. Par conséquent, le budget qui est présenté est de 578 000€ en fonctionnement et 5000 € en investissement. Il y a une participation des 2 intercommunalités, à hauteur de 59 000€ pour la CIVIS et 41 000€ pour la CASUD.

Pas d'autre remarque n'est apportée après les débats, le Président met aux voix, le vote du budget Primitif 2019

Décision du Comité Syndical

Le budget SMEP 2019 est donc validé à l'unanimité, ainsi que la participation 2019 des intercommunalités à hauteur de 100 000€ au prorata du poids de la population soit 59 000€ pour la CIVIS et 41 000€ pour la CASUD.

Le Budget SMEP 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 583 000€ comme suit :

- 578 000€ en section de fonctionnement
- 5 000€ en section d'investissement

Les membres du Comité, autorisent le Président ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

COMITE SYNDICAL

Vendredi, 15 février 2019 à 14h30

Affaire n° 19.02.15.03/CS

OUVERTURE ET RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Contexte

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées et ainsi optimiser les frais financiers.

Le 24 juillet 2018, nous avons souscrit à un contrat de renouvellement de ligne de trésorerie, valable jusqu'au 23 juillet 2019.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la réouverture de la ligne de trésorerie de 200.000 € souscrit auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes, et d'en faire le renouvellement à compter du 24 juillet 2019,

- Objet : Ouverture de la ligne de trésorerie
- Montant du plafond : 200.000 €
- Taux variable : Indexé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%)+1,70%
- Frais de dossier : 1.000 €
- Durée du contrat : ... 12 mois
- Garantie : simple signature

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la demande de mobilisation de l'ouverture de crédit du contrat en cours, valable jusqu'au 23 juillet 2019
- d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole à compter du 24 juillet 2019
- d'approuver le projet de contrat
- de s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements
- d'autoriser le Président ou toute personne habilitée par lui à signer toute pièce relative à cette affaire

Observations

Depuis deux ans, maintenant, afin de prévoir et d'anticiper les fonds européens, une ligne de trésorerie a été demandée au Crédit Agricole, et il faudra dès le 24 juillet 2019 procéder au renouvellement. On a donc anticipé la demande, et on fait voter aujourd'hui le principe du

renouvellement de la ligne qui court aujourd'hui jusqu'au 23 juillet 2019, à renouveler le 24 juillet 2019 pour un an

Aucune remarque n'est apportée lors de la présentation du renouvellement de la ligne de Trésorerie, le Président met aux voix, le vote du renouvellement de la ligne de trésorerie

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité valident le renouvellement de la ligne de trésorerie à compter du 24 juillet 2019, et autorisent le Président à signer la demande de mobilisation de l'ouverture de crédit du contrat en cours, valable jusqu'au 23 juillet 2019 auprès de la Caisse du Crédit Agricole

Approuvent le projet de contrat et autorisent le Président de s'engager, et de créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements

Autorisent le Président ou toute autre personne habilitée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire

COMITE SYNDICAL

Vendredi, 15 février 2019 à 14h30

Affaire n° 19.02.15.04/CS

PROJET SCOT : MODIFICATION DU CALENDRIER

Contexte

Une rencontre avec le Sous-Préfet et les 10 maires du Sud, est programmée pour le mercredi 27 février 2019 à, 17h au Parc TechSud à Saint-Pierre. Cette rencontre a été fixée pour finaliser et arrêter le projet du SCoT.

Cet outil qui se met en position intermédiaire entre le SAR et le PLU, est véritablement le bienvenu, pour faire ce travail.

Observations

Le Président fait le constat, que, depuis sa nomination au poste de Président du SCOT en 2008, des modifications de projets sont intervenues dans certaines communes, suite au changement de mandat des élus municipaux, et, où l'on a dû réadapter aux souhaits des uns et des autres. Aujourd'hui, on se doit de finaliser et arrêter le projet SCoT, avant que le SAR ne soit changé.

Les élus du Sud, savent aujourd'hui ce qu'ils veulent. Il y a cette volonté d'affirmer le projet de structuration du Grand Sud de la part des élus du Sud, qui est certainement la région la plus dynamique de la Réunion avec un potentiel ; et de voir pour demain, de quelle manière pourra se faire la grande intercommunalité.

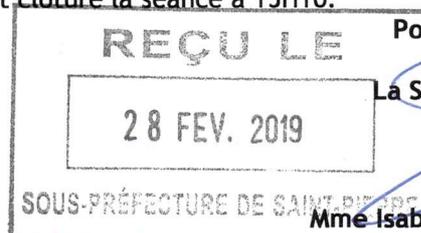
On a la chance d'avoir un Sous-Préfet qui a très vite saisi les dossiers d'aménagement du territoire à chacune des communes et qui a souhaité rencontrer les maires concernant leur PLU.

Le projet d'arrêter le SCoT était fixé pour cette année au 19 février 2019. Les services de l'Etat, n'étaient pas prêts sur le dossier, et il y a eu aussi nécessité de nous mettre en compatibilité avec le SAR. Le Sous-Préfet nous a donc demandé deux choses :

- 1- D'acter tout de suite, le report d'un mois, le calendrier ;
- 2- De se réunir avec tous les maires des 10 communes avec le projet SCoT sur la table, afin de parler de tous les éléments à faire figurer dans le SCoT, mais aussi des grands éléments d'impact qui peuvent avoir une influence sur nos PLU

Aujourd'hui, il est plutôt pressenti que cet arrêt du SCoT par le SMEP se ferait à la mi-mars, et qu'une réunion sera prévue à cet effet, en février 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 15H10.



Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Mme Isabelle PARIS-GROSSET



(Signatures au-dessus du nom)

Madame Inelda BAUSSILLON

Monsieur Stephen BELLON

Madame Monique BENARD-DESLAIS

Monsieur Philippe CASSEINDRE

Madame Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET

Madame Yolaine COSTES

Monsieur Stéphane DIJOUX

Monsieur Jacquet HOARAU

Monsieur Luco HONORINE

Madame Blanche-Reine JAVELLE

Monsieur Patrick LEBRETON

Madame Danielle LIONNET

Monsieur Ludovic MALET

Madame Marie-Claude PALIOD

Madame Isabelle PARIS

Monsieur Axel VIENNE

Monsieur Yannis YEBO